

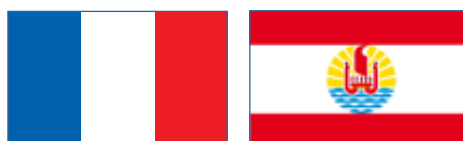


Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

PROGRAMME DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



POLYNÉSIE FRANÇAISE

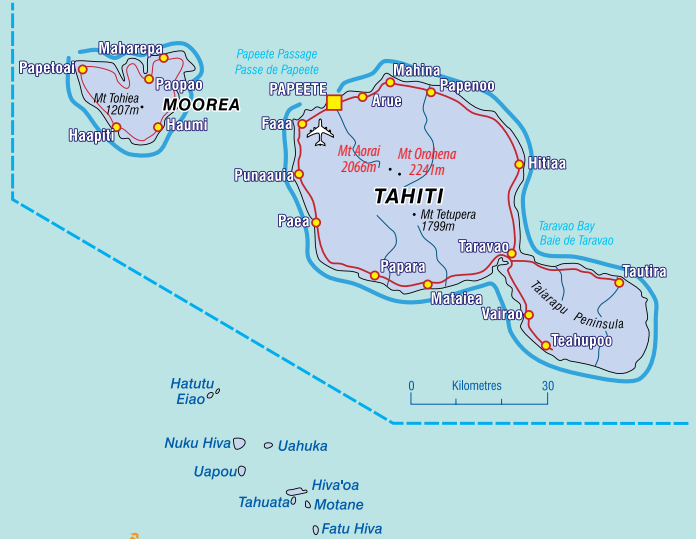
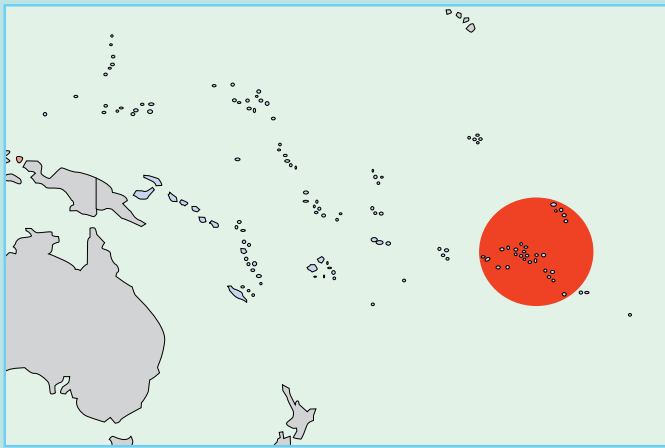


2014
RAPPORT



Polynésie française

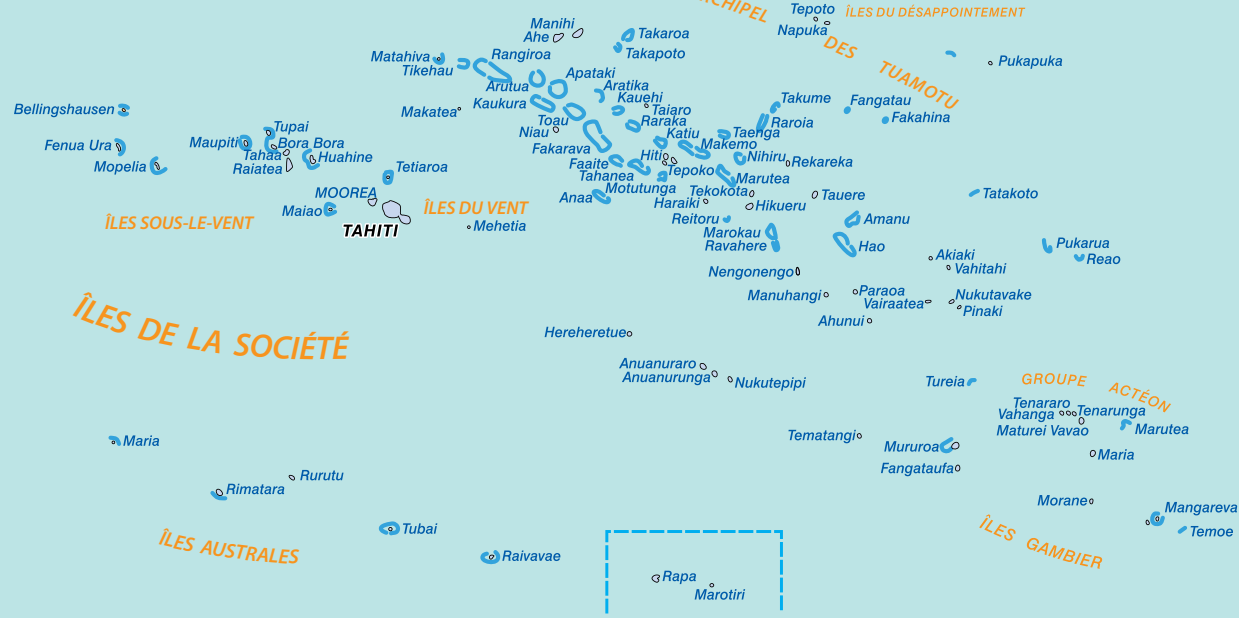
0 Kilometres 500



0 Kilometres 30

ÎLES MARQUISES

ARCHIPEL DES TUAMOTU



ÎLES DE LA SOCIÉTÉ

ÎLES AUSTRALES

ÎLES GAMBIER



PROGRAMME DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport 2014



Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 2014

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Publié par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie
BP D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

Photographies et illustrations : agents de la CPS, sauf indications contraires

Table des matières

Avant-propos	v
Coopération entre la CPS et la Polynésie française	1
Pleins feux sur l'action menée par la CPS en Polynésie française	3
Synthèse de la coopération entre la CPS et la Polynésie française	9
Annexe 1 : Formations dispensées par la CPS à la Polynésie française (juillet 2013-juin 2014)	10
Annexe 2 : Synthèse de la coopération entre la CPS et la Polynésie française en 2014	11



Avant-propos



Je suis ravi de vous présenter le rapport annuel de la CPS relatif à son programme pour la Polynésie française. Les trois articles de fond qu'il inclut visent à illustrer plus précisément la collaboration entre la Polynésie française et la CPS. Un inventaire plus complet des actions menées par la CPS, notamment en matière de formation, est fourni à la fin du présent rapport.

Ce rapport est le premier que je présente en ma qualité de Directeur général. Aussi souhaiterais-je rendre hommage à la Polynésie française en tant que membre de la CPS, mais également en tant que partenaire du développement de la région Pacifique. La CPS est fière de coopérer avec la Polynésie française, et je m'engage personnellement à ce que l'Organisation œuvre autant que possible à l'amélioration continue du travail entrepris en vue d'atteindre les objectifs de développement que la Polynésie française s'est fixés.

Cette année, nous nous sommes interrogés sur la manière dont la CPS peut consolider son rôle de ressource envers ses 22 pays et territoires insulaires membres. Nous sommes convaincus que l'Organisation bénéficie d'une position privilégiée pour aider ses membres, dont la Polynésie française, à relever les grands défis de développement auxquels ils sont confrontés. Parmi les défis que nous rencontrons tous dans le Pacifique figurent notamment la réduction des maladies non transmissibles (MNT), le renforcement de la résilience aux risques climatiques et aux risques de catastrophe, l'amélioration des perspectives économiques ou encore la possibilité pour la jeune génération d'exploiter pleinement son potentiel. Aucun de ces défis ne peut être relevé de manière satisfaisante au moyen d'approches monosectorielles ; seules des démarches plurisectorielles, ancrées sur le long terme et faisant appel aux meilleures compétences et connaissances disponibles, sauront y parvenir.

C'est la raison pour laquelle, en 2015, nous prévoyons de nous entretenir avec nos membres afin de déterminer la manière dont la CPS pourrait mieux définir et intégrer ses travaux et son expertise, de manière à accorder une attention ciblée aux priorités de développement propres à chaque pays et territoire. Nous espérons que ces consultations déboucheront sur divers axes de collaboration qui aideront à élaborer les futurs programmes avec chacun de nos membres.

Je vous encourage à consulter le rapport annuel de la CPS afin de découvrir l'inventaire exhaustif de l'action que l'Organisation mène dans la région pour le compte de ses membres. Je tiens à remercier la Polynésie française pour sa contribution à ce travail. Je profite également de cette occasion pour remercier nos partenaires du développement qui se sont investis sur le plan financier et intellectuel dans cette tâche de la plus haute importance.



Colin Tukuitonga
Directeur général de la CPS





Coopération entre la CPS et la Polynésie française

Le présent rapport fournit un aperçu des travaux réalisés par la CPS en collaboration avec la Polynésie française, au cours de l'année 2014. Il vise à montrer la manière dont les initiatives menées par la CPS en Polynésie française viennent compléter l'action régionale de l'Organisation et bénéficient ainsi tant aux Polynésiens qu'au Pacifique dans sa globalité. Ce document offre également une vue d'ensemble de la manière dont la CPS apporte son soutien à la Polynésie française afin que celle-ci poursuive son développement.

En tant qu'organisation d'aide au développement, la CPS apporte son savoir-faire et propose une coopération scientifique et technique pour aider ses membres à atteindre trois grands objectifs de développement :

- une croissance économique favorable à tous et durable pour la région Pacifique et ses habitants,
- l'autonomie et la résilience des communautés du Pacifique, et
- la possibilité, pour les peuples insulaires océaniques, d'exploiter pleinement leur potentiel et de vivre longtemps et en bonne santé.

Cette année, nous avons synthétisé les activités et les progrès réalisés en Polynésie française à l'aune de ces trois thématiques du développement, de manière à mieux cerner l'efficacité des interventions de la CPS. L'action appuyée par l'Organisation repose sur des compétences sectorielles largement reconnues. Dans certains cas, lorsque cela est possible, la CPS invite plusieurs experts océaniques des secteurs concernés à prendre part aux travaux spécialisés auxquels la CPS contribue. Parmi les secteurs en question figurent notamment les transports et l'énergie, la statistique,

la pêche et l'aquaculture, les ressources minérales et les géosciences (y compris la cartographie et la modélisation géographiques), l'agriculture, la foresterie et l'aménagement du territoire, la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, le genre, la jeunesse et les droits de la personne.

La CPS accompagne les efforts engagés en faveur du développement dans la région en mettant à la disposition des États et Territoires insulaires océaniques un éventail de connaissances et de bonnes pratiques scientifiques et techniques adaptées. Compte tenu de l'interdépendance des thématiques du développement et de notre volonté d'optimiser l'efficacité du soutien fourni, la CPS souhaite perfectionner le processus actuel d'élaboration des programmes nationaux, qui reposera désormais sur des consultations prospectives, menées en continu avec de nombreuses parties prenantes au sein de chaque État ou Territoire, en vue d'offrir des prestations techniques de qualité en adéquation avec les priorités transversales des membres en matière de développement. L'objectif est de façonner autant que possible un programme de coopération technique durable, ayant des effets concrets sur le développement et répondant aux besoins des pays concernés.

L'approche régionale dans la pratique

Depuis la création de la CPS, nous sommes convaincus qu'il est important d'adopter une approche régionale pour répondre aux besoins communs des pays de la région. Bien que les États et Territoires insulaires océaniques se distinguent les uns des autres à bien des égards, ils sont confrontés à des difficultés similaires dans des secteurs comme la pêche, les transports, la santé et la sécurité alimentaire, ainsi que dans de nouveaux domaines, tels que le changement climatique. La CPS salue les compétences et les capacités de la région, sur lesquelles elle s'appuie, et encourage les experts océaniques à partager leurs expériences et leur savoir-faire avec leurs homologues issus d'autres pays du Pacifique insulaire. La CPS œuvre également en faveur des services régionaux d'intérêt général, qui bénéficient à l'ensemble des pays océaniques, comme la banque de gènes du Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT), dont la mission est d'aider les pays à conserver leurs cultures vivrières et à introduire de nouvelles variétés végétales dans une optique de diversification culturelle.

Notre action régionale complète les initiatives menées à l'échelon national. Les travaux menés par la CPS pour le compte de ses membres afin de faciliter la coopération et d'exploiter les atouts offerts à travers une série d'initiatives régionales apportent la preuve des avantages tangibles et pratiques de l'approche régionale, lesquels sont décrits plus en détail dans le rapport annuel de la CPS.

Les services fournis par la CPS à l'échelon régional consistent, entre autres, à:

- Renforcer les partenariats régionaux en vue de faciliter le partage d'informations et d'établir des liens entre les États et Territoires insulaires océaniques, d'une part, et les actions menées en faveur du développement aux échelons régional et international, d'autre part.
- Améliorer la gestion des ressources hauturières de la région au moyen d'évaluations de stocks, d'analyses scientifiques et d'initiatives visant à aider les pays à définir et à protéger leurs limites maritimes.
- Aider les pouvoirs publics à prendre des décisions éclairées grâce à la base de données statistiques régionale de la CPS, aux portails d'information sectoriels, aux systèmes d'information géographique et aux services de cartographie, aux analyses économiques et à d'autres services de conseil.
- Améliorer l'accès à des services de transport maritime sûrs et abordables par le biais d'actions de coopération technique, d'accords maritimes régionaux et de formations.
- Renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique au moyen de services de conseil relatifs aux produits pétroliers.
- Renforcer la sécurité alimentaire en misant sur la conservation et la distribution des ressources végétales de la région, ainsi que sur l'amélioration de la capacité d'adaptation des variétés de plantes vivrières aux conditions climatiques et la conduite de recherches permettant de perfectionner les techniques d'exploitation agricole.
- Contre la menace que représentent les maladies animales transfrontières pour l'élevage et la santé publique en améliorant les services vétérinaires.
- Détecter et endiguer les maladies menaçant la région grâce au Réseau océanique de surveillance de la santé publique.
- Prôner des réformes législatives dans toute la région pour lutter contre la violence familiale.
- Promouvoir le bien-être par la sensibilisation à la dimension de genre et son intégration.
- Développer les sciences, les politiques et les législations pour permettre aux États et Territoires insulaires océaniques de tirer profit d'une exploitation écologiquement et économiquement viable des ressources minérales des grands fonds marins.
- Fournir un soutien aux États et Territoires insulaires océaniques dans le cadre de leur préparation aux effets des catastrophes naturelles et du changement climatique en œuvrant à la promotion de la Stratégie régionale pour un développement résilient au climat et aux catastrophes, en améliorant les formations proposées en la matière et en renforçant les partenariats régionaux.

Pleins feux sur l'action menée par la CPS en Polynésie française

- ➔ Développer et promouvoir la Gestion Intégrée des Zones Côtières en Polynésie française avec le projet INTEGRE



Les îles du Pacifique sont extrêmement vulnérables aux pressions anthropiques et aux effets du changement climatique qui entraînent la perturbation des écosystèmes naturels et mettent en péril le développement économique et la sécurité alimentaire de ces îles qui sont intimement liés à la bonne santé des écosystèmes. Dans ce contexte, le projet INTEGRE (INitiative des TERRitoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement) vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), une gestion qui combine à la fois développement économique et protection de l'environnement, qui tient compte des interactions terre-mer dans la gestion de l'environnement. Le projet vise également à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable. Ce projet, mis en œuvre par la CPS, en partenariat avec l'Union européenne, est piloté par la Polynésie française en coordination avec les autres Pays et Territoires d'outre-mer dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Pitcairn).

Pour atteindre ses objectifs, INTEGRE va mettre en œuvre au niveau régional des projets concrets de Gestion Intégrée des Zones Côtières, sur neuf sites pilotes des Pays et Territoires d'Outre-mer dans le Pacifique. Le projet apportera son soutien méthodologique aux sites et à la capitalisation, au renforcement des réseaux de coopération et aux échanges bilatéraux.

En février 2014, un atelier méthodologique de lancement a réuni au siège de la CPS à Nouméa les services impliqués de chaque territoire, dont, pour la Polynésie française, des représentants de la direction de l'environnement, du service de la culture, du service du tourisme, de la direction des ressources marines et minières, et des experts techniques pour partager les enjeux du projet, appréhender les problématiques des différents sites pilotes et réfléchir à la méthodologie de mise en œuvre. Il a également permis aux acteurs impliqués de prendre connaissance des réseaux régionaux et des expertises disponibles dans le domaine du développement durable.

Impliquer l'ensemble de la société civile pour permettre la mise en place ou le renforcement de démarches de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Le deuxième comité de pilotage régional, tenu le 25 avril 2014 à Wallis (le premier s'était tenu à Papeete en septembre 2013), a validé la méthodologie élaborée lors de cet atelier ainsi que la structure de gouvernance du projet aux échelles régionale, territoriale et locale.

Regroupant 20 % des atolls de la planète, la Polynésie française dispose de la plus grande formation de récifs coralliens au monde, contenant une flore et une faune extrêmement riches dont le taux d'endémisme figure parmi les plus élevés au monde. Mais cette biodiversité est menacée par l'introduction d'espèces envahissantes, l'urbanisation et les activités humaines qui entraînent la destruction des habitats naturels, faisant de la Polynésie française la collectivité d'outre-mer française qui comptabilise le plus grand nombre d'espèces animales et végétales éteintes ou menacées. À ces menaces s'ajoutent les effets du changement climatique que la Polynésie française – faisant partie des territoires les plus menacés par l'élévation du niveau de la mer – subit de plein fouet.

C'est pourquoi le projet INTEGRE a présenté des propositions de plans d'action qui contribueront à :

- **Opunohu** – Mettre en œuvre les modalités d'un tourisme durable au travers du maintien de la qualité environnementale et paysagère, du développement d'activités écotouristiques et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.
- **Raiatea** – Accompagner le développement économique durable du site au travers de la réduction des pollutions issues des activités économiques, le développement ou le maintien d'activités économiques durables et l'élaboration d'un plan de gestion intégrée des zones côtières.
- **Presqu'île de Tahiti** – Appuyer le développement intégré des usages lagonaires au travers de la réduction des pollutions anthropiques sur le lagon, le développement d'activités économiques innovantes et durables sur le lagon et la mise en place de zones de gestion participatives des ressources naturelles et culturelles sur l'ensemble du site.

Les plans d'action ont été construits en association avec les différents acteurs impliqués : communes, administrations territoriales et de l'État, services techniques du pays, acteurs socio-économiques, milieu associatif. Le projet vise à impliquer l'ensemble de la société civile et à faire de chacun un acteur de la mise en œuvre de ces plans.

Très attendu par les acteurs polynésiens, le projet INTEGRE permettra la mise en place ou le renforcement de démarches de Gestion Intégrée des Zones Côtières. Ces expériences pourront être valorisées auprès des autres pays et territoires du Pacifique, favorisant ainsi l'intégration régionale et la coopération entre les PTOM et les pays ACP à l'échelle du Pacifique, tout en renforçant la collaboration Polynésie française/CPS.

Ce projet reflète l'engagement de la CPS à aider la Polynésie française à relever les défis sociaux et environnementaux d'un nouveau modèle de développement durable. Il bénéficie du financement de l'Union Européenne dans le cadre du Dixième Fonds Européen de Développement (FED Régional). La CPS a placé un de ses agents en charge du projet INTEGRE pour la Polynésie française au sein de la Direction de l'Environnement pour favoriser une plus grande collaboration avec les différents partenaires du projet et être ainsi au plus près du terrain.

➔ Déploiement d'instruments économiques et financiers pour renforcer la gestion intégrée des zones côtières en Polynésie française avec le projet RESCCUE



Alors que les îles du Pacifique sont généralement dotées d'une biodiversité extrêmement riche, les pratiques sociétales actuelles telles que l'urbanisation, la pêche et le tourisme génèrent des pressions sur les écosystèmes, entraînant production de déchets, perte de biodiversité, érosion du littoral et surexploitation des ressources naturelles. À ces pressions viennent s'ajouter le changement climatique et l'acidification des océans, qui fragilisent encore davantage des écosystèmes déjà perturbés.

Pour apporter une réponse à ces problèmes, le projet RESCCUE vise à renforcer la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières, notamment par le déploiement d'instruments économiques et financiers pérennes et additionnels. La gamme de ces instruments est potentiellement très étendue, puisqu'il s'agit de façon générale de mécanismes à visée environnementale, caractérisés par un transfert financier incitatif entre acteurs, publics ou privés : paiements pour services écosystémiques, subventions, taxes « vertes », certification de produits « verts », compensations écologiques, droits d'entrée ou d'usage, fonds fiduciaires, marchés de quotas, finance carbone, etc. Ces mécanismes ont en commun de pouvoir contribuer à financer à long terme la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières et à faire changer les comportements et pratiques à l'origine des problèmes.

Commencé en janvier 2014 pour s'achever en décembre 2018, RESCCUE est un projet régional mis en œuvre par la CPS, avec des sites pilotes dans quatre pays et territoires du Pacifique (Polynésie française, Fidji, Nouvelle-Calédonie et Vanuatu), représentatifs de la diversité socio-économique, écologique, géographique et culturelle de la région.

La CPS a pour tâche d'assurer la coordination régionale du projet, en partenariat étroit avec les gouvernements et administrations des pays et territoires concernés, la sélection et la contractualisation des opérateurs, ainsi que le suivi et l'évaluation des activités.

Le projet RESCCUE est résolument innovant pour tous les partenaires impliqués en ce qu'il introduit des instruments et raisonnements nouveaux.

En Polynésie française, où la population est largement dépendante des écosystèmes et des services qu'ils fournissent, les pressions que subit l'environnement ne sont pas sans conséquences. Elles limitent les opportunités économiques liées aux ressources naturelles, menacent la sécurité alimentaire des Polynésiens et les affectent culturellement dans leurs relations à l'environnement.

C'est pourquoi RESCCUE s'attelle à trouver, avec les acteurs locaux, des solutions économiques et financières de long terme pour l'amélioration et la pérennisation du financement de la gestion des zones côtières dans deux sites pilotes polynésiens. Le premier site est la **Baie d'Opunohu à Moorea**, où les efforts de gestion intégrée sont déjà anciens mais demandent à être coordonnés, concrétisés et pérennisés, notamment dans un contexte de développement touristique continu. Le second site est **Mangareva et l'archipel des Gambier**, très isolé géographiquement mais abritant une importante activité de perliculture. Celle-ci fait la fierté et est la principale source de richesse des Mangaréviens, mais elle génère également diverses pollutions.

Le projet RESCCUE est très attendu par la CPS et les acteurs polynésiens. C'est un projet résolument innovant pour tous les partenaires impliqués en ce qu'il introduit des instruments et raisonnements nouveaux, de nature économique et financière, dans la gestion intégrée des zones côtières.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la stratégie de lutte contre le changement climatique, initiée par le gouvernement polynésien en 2009. Il bénéficie du financement de l'Agence Française de Développement et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.



Promouvoir les droits des femmes et favoriser l'autonomisation des femmes en Polynésie, avec l'Union des Femmes Francophones d'Océanie

L'Union des Femmes Francophones d'Océanie (UFFO) est une initiative lancée en 2010 par les femmes francophones du Pacifique avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) qui en assure le secrétariat. Ce regroupement concerne la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, le Vanuatu et la Polynésie française. L'UFFO est une plateforme régionale visant à renforcer les capacités des organisations non gouvernementales (ONG) de femmes francophones dans le Pacifique Sud et à soutenir leurs initiatives en réseau pour développer leurs actions de plaidoyer sur les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes. Cette plateforme s'adresse aux ONG, aux conseils de femmes, aux associations de femmes et aux personnes intéressées à titre individuel et qui œuvrent pour l'égalité entre les sexes.

À ce titre, la CPS soutient les membres de l'UFFO, à travers l'organisation des rencontres régionales annuelles, le soutien technique aux travaux de recherches et de terrains menés par les membres (ex : soutien à l'étude sur la précarité menée en 2012 avec une approche genre), la mise en place de sessions de formation sur l'approche genre adaptée à différents secteurs.


Une première rencontre de l'Union des Femmes Francophones d'Océanie s'est déroulée en février 2011 à Bora-Bora. A cette occasion, 40 femmes issues d'associations féminines des quatre territoires francophones du Pacifique ont suivi une formation sur les législations nationales et internationales en matière de protection des droits des femmes, en particulier sur la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF).

En 2012, les membres polynésiennes ont décidé de créer l'UFFO-Polynésie afin de donner une base juridique et mener des actions officielles et reconnues des pouvoirs publics.

Depuis 2012, l'UFFO-Polynésie a été très active sur son territoire. Elle a notamment mené une enquête qualitative sur la précarité des familles des Îles du Vent avec une approche genre ; elle a conduit des ateliers de sensibilisation sur les droits des femmes ; elle a porté la voix de la Polynésie à la dernière Conférence régionale des femmes du Pacifique aux Îles Cook ; et elle vient de terminer la production d'études de cas sur l'impact des problèmes environnementaux sur les femmes.

En mars 2014, 30 femmes représentantes de la société civile se sont réunies afin de partager des réflexions sur la situation des femmes et des jeunes filles polynésiennes au regard de la réalité de leurs droits, de leur place dans la société polynésienne d'aujourd'hui, mais aussi des actions à mener pour améliorer la situation. Si certains pensent que les femmes polynésiennes ont déjà acquis les mêmes droits que les hommes, force est de constater qu'il y a des écarts entre la théorie et la réalité. Les Polynésiennes ont encore des combats à mener pour faire face à la violence, à la précarité, au changement climatique et pour participer pleinement aux prises de décisions concernant l'avenir de leur territoire. Parlant de l'initiative, Armelle Merceron, trésorière de l'UFFO, affirme que « sans cette ouverture sur l'Océanie et l'apport technique de la CPS nous aurions plus de mal à être efficaces. De plus la comparaison avec d'autres pays insulaires est enrichissante pour nous. Notre action à venir est proche puisque nous accueillerons à Moorea en juillet 2014 le prochain atelier régional de l'UFFO ».

En mars 2014, 30 femmes, représentantes de la société civile, se sont réunies afin de partager des réflexions sur la situation des femmes et des jeunes filles polynésiennes au regard de la réalité de leurs droits, de leur place dans la société polynésienne d'aujourd'hui, mais aussi des actions à mener pour améliorer la situation.



Cette année la Polynésie a accueilli la cinquième rencontre régionale de l'UFFO, qui s'est déroulé du 11 au 18 juillet sur le thème de la dimension genre de l'impact du changement climatique. L'UFFO-Polynésie s'est beaucoup investie dans la préparation de cet atelier, en menant une étude de cas sur l'impact des changements environnementaux, particulièrement sur l'impact de la montée des eaux à Pukapuka et sur l'impact de l'érosion côtière à Papenoo.

Cet atelier a visé à développer les capacités des membres de l'UFFO à examiner l'impact du changement climatique à travers une perspective genre afin de développer des stratégies d'adaptation capables de répondre aux besoins potentiellement différents des hommes et des femmes.

Ce projet reflète l'engagement de la CPS et de la Polynésie française à promouvoir les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes. Il bénéficie du financement de l'Organisation Internationale de la Francophonie, du Fonds Pacifique, du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, de la Préfecture de Wallis et Futuna et du Ministère Français de l'Outre-Mer.



Synthèse de la coopération entre la CPS et la Polynésie française

Les exemples donnés précédemment illustrent l'engagement de la CPS auprès des autorités et de la population de Polynésie française pour les aider à poursuivre leur développement.

En 2014, outre les interventions décrites, la CPS a fourni à la Polynésie française un large éventail de services de soutien. De nombreux programmes de la CPS ont mené des actions de coopération et d'appui techniques concernant des problématiques plurisectorielles telles que la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique, ainsi que des thématiques propres à certains secteurs comme l'agriculture, la foresterie, la pêche côtière et hauturière, la santé publique, l'eau et l'assainissement, l'énergie, les transports, les droits de la personne et les statistiques sur le développement. Le début de l'année 2014 a aussi vu le démarrage effectif de deux projets d'envergure au bénéfice de la Polynésie française, les projets INTEGRE et RESCCUE qui relèvent du domaine de la gestion intégrée des zones côtières. La CPS a placé un de ses agents en charge du projet INTEGRE pour la Polynésie française au sein de la Direction de l'Environnement pour favoriser une plus grande collaboration avec les différents partenaires du projet et être ainsi au plus près du terrain. La CPS poursuit également son action auprès de la Polynésie pour développer l'aquaculture en particulier. La Direction des Ressources marines et minières (DRMM) utilise également une application Web développée par la CPS pour un meilleur suivi des filières rori et bénitier. La mise en place de cette application a eu lieu fin 2013. Enfin, l'équipe égalité des sexes a mis un accent particulier sur la Polynésie française au cours de ces derniers mois, avec un atelier et de nombreux conseils prodigués aux associations de femmes. Au mois d'août 2014, l'équipe eau et assainissement de la CPS, en partenariat avec la Direction de la Santé, a organisé un atelier sur les Plan de Sécurité Sanitaire des eaux de consommation où les communes polynésiennes ont pu être formées et échanger avec d'autres pays du Pacifique. Les détails de la coopération technique et des actions de formation entreprises sont présentés aux

annexes 1 et 2. Entre juillet 2013 et juin 2014, quelque 36 Polynésiens ont bénéficié de formations spécifiques, dans le domaine de l'aquaculture en majorité. Ces formations permettent aux aquaculteurs de renforcer leurs connaissances et de pouvoir augmenter leur activité.

De manière générale, les membres mesurent la valeur de la CPS à l'aune de l'excellence du soutien technique apporté aux pays dans différents domaines et de l'étendue de son action régionale, plutôt qu'à la lumière de son rôle occasionnel de canal de collecte de fonds. La CPS s'emploie à pérenniser les résultats obtenus en œuvrant, aux côtés des pays, au renforcement des capacités nationales requises pour élaborer des programmes axés sur les résultats et lever des fonds supplémentaires, le cas échéant. Bien que les contributions financières directes de la CPS soient relativement peu élevées, l'Organisation a conscience que certains membres souhaitent obtenir une estimation des coûts des travaux menés par la CPS pour leur compte. Pour la Polynésie française, ceux-ci sont estimés pour l'année 2014 à 212 862 557 CFP. Ce montant comprend les coûts directs de la collaboration de la CPS avec la Polynésie française (heures de travail et frais de déplacement du personnel technique compris), ainsi qu'une allocation des coûts de l'action régionale de la CPS et des coûts indirects de gestion et de fonctionnement des programmes de l'Organisation.

Comme cela est souligné dans les articles de fond ainsi que dans le tableau de résultats ci-dessous, la collaboration entre la CPS et la Polynésie française s'est traduite par un certain nombre d'activités aux retombées constructives. Si des avancées ont été réalisées, la CPS tient néanmoins à mieux comprendre ce qui a fonctionné ou pas, de manière à tirer des enseignements et à accroître la valeur des travaux que mènera l'Organisation en 2015 et au-delà. Notre objectif est de déterminer si l'action de la CPS a permis d'obtenir des résultats mesurables et durables en matière de développement et, dans le cas contraire, de comprendre les raisons de cet échec, afin d'adapter notre approche en conséquence.

Annexe 1 : Formations dispensées par la CPS à la Polynésie française (juillet 2013-juin 2014)

Le renforcement des capacités est un aspect essentiel de l'assistance technique fournie par la CPS. Il comprend diverses activités, notamment des programmes de formation officiels, des cours théoriques axés sur les besoins des pays membres, des stages en détachement, ainsi que des formations en milieu professionnel. Le tableau suivant présente de manière détaillée les formations dispensées.

Formations	F	H	Nombre total de stagiaires	Jours-personne de formation
Pêche aquaculture et éco systèmes marins	2	18	20	117
Aquaponie		1	1	5
Méthodes d'enquête pour poissons de récifs coraliens incluant les méthodes basées sur la vidéo sous-marine	1	2	3	12
Développement aquaculture	1	15	16	100
Politiques culturelles / promotion de la culture	4	7	11	51
Égalité hommes-femmes / violence à l'égard des femmes	5		5	35
Total général	11	25	36	203

Remarque :

Le tableau ci-dessus concerne les ateliers de formation, les stages en détachement et les formations en milieu professionnel. Il n'inclut pas les réunions, conférences, séminaires et consultations.

À la lecture de ce tableau, il faut souligner l'importance de la formation en aquaculture qui s'est tenue à Reao et Tatakoto sur les sujets suivants : la construction d'une station de collectage, le maintien et l'entretien des stations de collectage de bénitiers, comptage de naissains... Ces formations permettent de renforcer les compétences des aquaculteurs locaux et de développer ainsi leur volume de production. Il y a alors des sources de revenus supplémentaires.



Annexe 2 : Synthèse de la coopération entre la CPS et la Polynésie française en 2014

Le tableau ci-dessous synthétise les coopérations significatives engagées entre la CPS et la Polynésie française en 2014. Il illustre la manière dont l'action de la CPS contribue à la réalisation des objectifs de développement, dans le cadre d'une approche résolument axée sur les résultats.



S'il est vrai que la contribution de la CPS à la réalisation des objectifs de développement ne peut être jaugée de manière réaliste et adéquate que sur le long terme, l'Organisation entend néanmoins évaluer ses performances régulièrement et mettre à l'épreuve la logique de ses programmes dès que cela est possible. La collecte de données probantes relatives aux programmes de l'Organisation et aux expériences internationales sera donc encore plus cruciale au cours des années à venir, en ce qu'elle permettra à la CPS de déterminer si son action a produit les résultats escomptés et d'améliorer ses performances, le cas échéant. Le tableau ci-dessous répertorie l'activité en 2014, avec des actions qui se terminent, d'autres qui démarrent et certaines encore qui peuvent être récurrentes. Les temps forts des activités menées par la CPS à l'échelon régional sont présentés dans le rapport annuel de l'Organisation.

Contribution attendue de la CPS à la réalisation des objectifs nationaux de développement			
Résultat escompté à long terme	Résultat escompté à moyen terme	État d'avancement	Résultats obtenus en 2014 ou en voie d'obtention
Les communautés du Pacifique sont autonomes et résilientes.			
Gestion intégrée des zones côtières			
Une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels	Projet INTEGRE : actions de gestion intégrée des zones côtières mises en œuvre	Réalisé	Un plan de gestion est élaboré pour contrôler l'érosion des sols.
		Réalisé	Des plans d'action sont adoptés pour 3 sites pilotes et visent notamment à promouvoir le renforcement de la gestion intégrée des zones côtières.
		En voie de réalisation	La gestion des déchets professionnels est encouragée afin de réduire la pollution dans le cadre des activités économiques. Le développement d'activités économiques durables est favorisé (par ex. : construction et aménagement d'un Faré à Tehurui, en vue d'améliorer le mode de vie des populations en développant l'agriculture biologique).

Contribution attendue de la CPS à la réalisation des objectifs nationaux de développement

Résultat escompté à long terme	Résultat escompté à moyen terme	État d'avancement	Résultats obtenus en 2014 ou en voie d'obtention
Une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels	Projet INTEGRE : actions de gestion intégrée des zones côtières mises en œuvre	En voie de réalisation	L'impact des activités humaines est réduit (limitation de la pollution par le développement de l'agriculture biologique et la gestion des produits du secteur agricole, nettoyage du littoral). La mise en place et le fonctionnement des aires de gestion des ressources naturelles et culturelles sont favorisés (accompagnement du Rahui, gestion de la fréquentation de la rivière Aoma...).
	Projet RESCCUE : mécanismes de financement pour la préservation des services écosystémiques définis et mis en œuvre	En voie de réalisation	Programmes d'activités définis pour la mise en œuvre de la GIZC sur les deux sites du projet RESCCUE (Baie d'Opunohu à Moorea et Mangareva aux Gambier) et opérateur des activités sélectionné et contracté.
Pêche, aquaculture et écosystèmes marins			
Une gestion améliorée des ressources halieutiques côtières	Politiques et systèmes de gestion de la pêche côtière améliorés et fondés, dans la mesure du possible, sur des évaluations scientifiques de l'état des ressources marines côtières	Réalisé	Une base de données sur l'exportation des ressources côtières est créée pour la Polynésie française.
		En voie de réalisation	Les évaluations de référence et le rapport de suivi pour le commerce d'aquariophilie en Polynésie française sont achevés, et des activités de renforcement des capacités sont conduites.
		En voie de réalisation	Les évaluations de la capture et de l'élevage de postlarves, les essais d'exportation et les rapports sur les invertébrés sont achevés pour la Polynésie française.
Les Océaniens réalisent leur plein potentiel, tout en vivant longtemps et en bonne santé.			
Genre, droits de la personne et culture			
Des populations océaniques ayant un potentiel de développement élargi dans le domaine de la culture, et des femmes et des jeunes jouissant d'une autonomie accrue	Approche intégrée du développement humain promue aux échelons régional et national	Réalisé	Les rapports sur la précarité sont achevés. Des informations sur la dimension genre de la précarité sont diffusées en vue de guider la prise de décisions.
		Réalisé	Un atelier sur le genre et le changement climatique est organisé à l'intention des acteurs de l'action climatique. Les autres territoires francophones du Pacifique y sont également représentés.
	Une politique culturelle plus adaptée et tenant compte des savoirs traditionnels	En voie de réalisation	Participation à l'organisation, et intervention sur la protection des savoirs traditionnels, au Festival du Tapa (novembre 2014).
		En voie de réalisation	Recalibrage de la politique publique culturelle, finalisation des consultations et mise en œuvre.



Contribution attendue de la CPS à la réalisation des objectifs nationaux de développement

Résultat escompté à long terme	Résultat escompté à moyen terme	État d'avancement	Résultats obtenus en 2014 ou en voie d'obtention
Santé publique			
Des conditions de vie et de santé améliorées pour les Océaniens	Politiques, plans et réglementations en faveur de la santé publique et répondant concrètement aux priorités nationales élaborés dans les États et Territoires insulaires océaniques	Réalisé	Les subventions pour la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) sont clôturées.
	Informations et preuves scientifiques de qualité disponibles dans les États et Territoires insulaires océaniques pour étayer les politiques et l'offre de services essentiels de santé publique	Réalisé	Des conseils spécialisés sont fournis et des analyses sont effectuées en vue de l'évaluation des risques associés au virus Zika.
		Réalisé	Une assistance technique est apportée pour la lutte antivectorielle et la communication des risques durant les épidémies de Zika et de dengue.
La région du Pacifique et ses peuples profitent d'une croissance économique durable et sans exclusive.			
Pêche, aquaculture et écosystèmes marins			
Une gestion améliorée des ressources halieutiques hauturières	Capacités de suivi des pêcheries renforcées	Réalisé	Un atelier régional est organisé à l'intention des coordonnateurs de missions d'observation.
	Capacité de gestion et d'utilisation de données sur la pêche hauturière renforcée	Réalisé	Une formation à l'utilisation des bases de données élaborées par la CPS est organisée dans le pays au profit des agents chargés de la gestion des données sur la pêche thonière.
	Capacité de gestion des données sur la pêche hauturière renforcée pour satisfaire aux exigences nationales et aux obligations internationales	Réalisé	L'installation sur place du système de gestion des données sur la pêche thonière et l'évaluation des données sont menées à bien.
		En voie de réalisation	Des audits des systèmes de gestion de données des pays membres sont conduits afin de contrôler la qualité et la couverture des données nationales sur la pêche thonière (données issues des journaux de pêche, et données de débarquement et d'échantillonnage au port). Ces audits sont réalisés au cours des visites sur place et à la CPS, conformément aux procédures en vigueur et au calendrier fixé. Les conclusions de ces audits sont communiquées.
Politiques nationales et décisions en matière de pêche thonière formulées d'après les meilleures évaluations des stocks et expertises scientifiques	Réalisé	Le site Web national de chaque État/Territoire insulaire océanique est mis à jour et propose une caractérisation détaillée des prises accessoires de la pêche thonière à la palangre.	

Contribution attendue de la CPS à la réalisation des objectifs nationaux de développement

Résultat escompté à long terme	Résultat escompté à moyen terme	État d'avancement	Résultats obtenus en 2014 ou en voie d'obtention
Statistique pour le développement			
Des données statistiques nationales et régionales accessibles et utilisées	Recueil des données statistiques essentielles effectué par les États et Territoires insulaires océaniques, dans les délais impartis	Réalisé	Une assistance technique est apportée pour la conception de la prochaine enquête sur les revenus et les dépenses des ménages. Le projet de plan d'échantillonnage est achevé et comporte 3 800 unités, réparties dans cinq domaines. Le contenu et la structure du questionnaire d'enquête sont définis sur la base des méthodologies types adoptées dans la région.
	Ensemble de statistiques essentielles convenu dans les principaux secteurs en cours d'élaboration dans les États et Territoires insulaires océaniques	Réalisé	Les données recueillies en Polynésie française sont intégrées dans les indicateurs minima du développement national (IMDN).

La CPS est une organisation intergouvernementale qui œuvre en collaboration avec ses membres. Nous tenons à remercier l'ensemble de nos États et Territoires membres pour leur soutien : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna.

Nous remercions également nos principaux bailleurs de fonds pour leur généreuse contribution à la concrétisation des objectifs de développement des pays océaniques : l'Australie, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, la Corée, les États-Unis d'Amérique, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la France, la GIZ (Agence allemande de coopération internationale), la Nouvelle-Zélande, l'ONU Femmes, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétariat général du Commonwealth, le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, et l'Union européenne.